



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **18 JAN. 2024**
N°2023- 181

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny sur Marne et l'Association Red Star Club de Champigny.

Rapporteur : M. FORHAN

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,** M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES
Séance du Conseil Municipal du 13/12/2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Chapitre III – Dispositions relatives à la transparence financière – article 10) ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la contractualisation par convention entre la collectivité et l'association bénéficiaire précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention lorsque celle-ci dépasse un montant de 23 000 euros ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2023-152 du Conseil Municipale du 13 décembre 2023 portant versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du Budget Primitif ;

Vu la délibération n°2023-180 du 13 décembre 2023 fixant les tarifs de location des installations sportives et équipements nautiques ;

Vu la délibération n° 2015-090 du Conseil Municipal du 24 juin 2015, portant adoption de la convention type de mise à disposition d'emplacements destinés à l'installation d'espaces publicitaires et fixation ;

Vu ledit projet de convention,

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

Considérant que l'association Red Star Club de Champigny est un acteur à part entière de la vie sociale et constitue un prolongement nécessaire à l'action municipale ;

Considérant que ses activités présentent un intérêt aux plans éducatifs, de la santé et des loisirs ;

Considérant que la ville de Champigny sur Marne souhaite la soutenir notamment par l'octroi de subvention mais aussi mesure l'impact et l'efficacité des actions conduites par le Red Star Club de Champigny ;

Considérant qu'à cet effet, il convient de renouveler avec le Red Star Club de Champigny la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 ;

Considérant, qu'il convient de se prononcer sur les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la conclure et à la signer ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

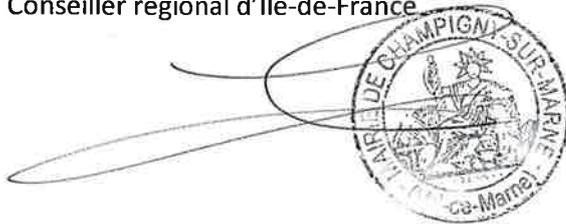
M. MAILLER, M. SY n'ont pas pris part au vote car ils sont membre du Conseil d'administration de l'association RSCC

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec l'association Red Star Club de Champigny.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

ARTICLE 3 : **DIT** que le montant de la subvention sera inscrit sur le budget de l'exercice concerné.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Champigny-sur-Marne'.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



A signature in blue ink is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Champigny-sur-Marne'.

Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**

Publication, le **18 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A signature in black ink is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Champigny-sur-Marne'.